

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-21-0777 du 29/06/2021**

Arrêté du 29 juin 2021

ARRETE PORTANT RECTIFICATION DE SITUATION ADMINISTRATIVE D'UNE ADMINISTRATRICE  
DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTE

**Bureau RH-1B**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte rectification de situation administrative d'une administratrice des Finances publiques adjointe.

Date d'application : 01/09/2020

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1: ARRÊTÉ PORTANT PORTANT RECTIFICATION DE SITUATION ADMINISTRATIVE D'UNE ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTE.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RECTIFICATION DE SITUATION ADMINISTRATIVE D'UNE ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTE**



**ARRÊTÉ**

**portant rectification de situation administrative d'une administratrice des Finances publiques adjointe**

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 18 mai 2020 portant mutation d'administrateurs des Finances publiques adjoints au titre de l'année 2020 ;

Vu la demande de l'intéressée ;

**ARRÊTE :**

**Article premier :**

La situation administrative du cadre dont le nom suit est modifiée conformément aux indications figurant au tableau ci-après :

N° DGFIP	PRÉNOM	NOM	Ancienne situation	Nouvelle situation	CSRH	DATE D'EFFET
179971	MIREILLE	BLIN	DRFIP PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR ET DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE	D.N.E.F – BRIGADE NATIONALE D'ENQUÊTES ÉCONOMIQUES	SARH	01/09/2020

**Article 2**

L'intéressée dispose d'un délai de 2 mois, dans les conditions fixées aux articles R421-1 à R421-7 du code de justice administrative, à compter du lendemain de la date de notification, pour contester cette décision devant la juridiction administrative compétente.

**Article 3**

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

FAIT À PARIS, LE 29 JUIN 2021

POUR LE MINISTRE, ET PAR DÉLÉGATION :  
L'ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES,  
ADJOINTE À LA CHEF DU BUREAU RH-1B,

MARIE-ÉLISABETH GOULLIN

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756